

Charte d'utilisation de l'espace dédié au CTE-TCO sur le site web «communecter.org»

Dans le cadre du **Contrat de Transition Écologique** (CTE), la plateforme de travail collaboratif **« communecter.org »** a été retenue par la communauté d'agglomération du **Territoire de la Côte Ouest** (TCO) pour être l'outil centralisateur des projets déposés.

Ainsi, un **espace dédié à la collectivité** a été créé. Cette page web (**« l'espace dédié CTE-TCO »**) est une source d'information, de collaboration et d'échanges dédié au **Contrat de Transition Écologique du TCO**, créant ainsi un réseau collaboratif numérique à usage professionnel.

Cette charte sert à fixer des règles communes, exposer les « droits et devoirs », les conditions d'usage, qui doivent être acceptés par chaque membre.

Conditions générales d'utilisation de « l'espace dédié CTE-TCO » sur communecter.org

1 - Accès à l'espace dédié CTE-TCO

Pour bénéficier des services de « l'espace dédié CTE-TCO », l'utilisateur doit lire et accepter les présentes conditions générales d'utilisation. Il est informé que la création d'un compte sur « communecter.org » engendre une collecte de données personnelles à dessein professionnel et en accepte les conditions.

2 - Conditions générales d'utilisation

Les conditions d'utilisation peuvent être modifiées à tout moment. L'utilisateur sera prévenu de ces modifications, au préalable. S'il continue d'utiliser « l'espace dédié CTE-TCO » après les modifications des conditions d'utilisation, cela signifie qu'il accepte ces nouvelles conditions..

3 - Membres de « l'espace dédié CTE-TCO »

Les "membres" de « l'espace dédié CTE-TCO » sont des agents du TCO, des partenaires institutionnels, des porteurs de projets, des experts techniques. « L'espace dédié CTE-TCO » et

ses contenus ne sont pas directement accessibles via les moteurs de recherches, par les internautes.

4 - Compte "membre"

L'utilisateur peut compléter ou modifier les informations qui apparaîtront sur son profil et dispose d'une fiche "membre" (ou "profil"). Sa fiche est consultable en tout ou partie par les autres membres de « l'espace dédié CTE-TCO ».

5- Responsabilité

L'auteur d'un message est seul responsable des propos qu'il tient. En cas de non-respect des dispositions de cette charte de bonne conduite et des lois et réglementations en vigueur en France, l'auteur s'expose, au-delà de la suppression de son message, aux sanctions civiles ou pénales prévues.

6 - Informatique et libertés

Conformément aux dispositions de la loi "Informatique et Libertés" du 6 janvier 1978, les auteurs disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui les concernent.

7 - Protection des données personnelles

Un cookie dit "persistant" est installé sur votre poste suite à votre inscription sur « communecter.org ». Ce cookie sert à accéder automatiquement à votre espace et à publier des articles sur « l'espace dédié CTE-TCO », sans vous reconnecter lors de votre navigation sur internet. Le cookie est conservé dans votre navigateur et peut-être supprimé. Les cookies sont également utilisés à des fins de statistiques et de sécurité.

8- Règles de fonctionnement général

« L'espace dédié CTE-TCO » offre des modules fonctionnels de communication et collaboration par groupes ou projets.

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles déontologiques de la plateforme numérique :

- Ne pas effectuer d'opérations pouvant nuire au bon fonctionnement de la plateforme;
- Exercer une vigilance toute particulière dans l'utilisation des éléments qui sont mis à sa disposition et observer toutes les précautions d'usage;
- Ne pas diffuser de contenus, de messages ou de liens internet à caractère raciste, diffamatoire, grossier, injurieux, agressif, violent, discriminatoire;

- Ne pas publier, ni diffuser des informations contraires aux droits d'auteurs ou droits voisins, au droit applicable aux bases de données, au droit à l'image ou au droit au respect de la vie privée, qui enfreindraient toute autre disposition législative ou réglementaire en vigueur;
- Ne pas diffuser des numéros de téléphone ou des adresses e-mail non publiques sans l'autorisation des personnes ou sociétés concernées;
- Respecter les règles de droits d'accès et d'usage qui diffèrent selon le statut attribué à chaque membre (administrateurs, rédacteur, membre, visiteur, ...) par les administrateurs de la plateforme et les fondateurs-administrateurs des groupes collaboratifs ;

Les utilisateurs qui ne respectent pas les présentes règles s'exposent aux sanctions prévues par le règlement intérieur de l'entreprise.

9 - Règles d'usage spécifiques aux groupes collaboratifs

« L'espace dédié CTE-TCO » sur le site web « communecter.org », est un espace qui permet l'ouverture de groupes d'intérêt, thématique ou de projet, de groupes publics (visibles par l'ensemble des membres de la plateforme Communecter) et privés (visibles et réservés nominativement à plusieurs membres invités).

L'ouverture des groupes collaboratifs doit répondre à des besoins, des usages pour un grand nombre de membres.

Ouverte à l'ensemble des membres de l'espace dédié au "CTE-TCO", l'accessibilité des groupes collaboratifs publics sera sans condition, si ce n'est l'intérêt personnel de chaque membre par la thématique et sa volonté de partager de l'information, de communiquer sur le sujet, de capitaliser les échanges, d'apporter une plus-value personnelle.

Accessibles, visibles, aux seuls membres invités, qui constituent une équipe projet existante ou en création, les groupes collaboratifs privatifs, auront pour principal objectif de faciliter le travail d'équipe projet ou d'acteurs métiers en vue d'améliorer, le travail en mode projets (rapidité d'accès et gestion de l'information, mise en relation directe des membres d'une équipe, coproduction et/ou échanges de documents, ...).

10 - Création des groupes collaboratifs

Chaque membre inscrit sur « **L'espace dédié CTE-TCO** » à la possibilité de contribuer aux échanges au sein des groupes publics constitués en respectant les règles de fonctionnement général (art.8), de créer à son initiative, un ou plusieurs groupes. Dans ce cas, il en devient le membre « Fondateur » et administrateur.

Parce que c'est l'usage de « L'espace dédié CTE-TCO » par ses membres qui en fera l'intérêt et apportera de la plus-value, que la création d'un groupe collaboratif implique de le faire vivre, d'animer les membres qui le composent. C'est la fonction principale des fondateurs et administrateurs des groupes.

A ce titre, le fondateur d'un nouveau groupe s'engage à :

- Créer un groupe qui n'existe pas déjà au sein de « L'espace dédié CTE-TCO » , qui répond aux besoins partagés par les membres ;
- Publier des articles, documents, sur les thèmes du groupe ;
- Assurer l'animation du groupe avec la contribution des membres « administrateurs » de son choix;
- Contribuer au respect des conditions générales d'utilisation de « L'espace dédié
 CTE-TCO » par les membres du groupe.